

## *Les monastères du Tart et de Port-Royal*

**S**i les numéros 15 et 16 de la revue *Liens cisterciens* relatent, dans ses grandes lignes, l'histoire du premier monastère de moniales cisterciennes, il faut évoquer ici un moment de cette histoire : les liens noués au XVII<sup>e</sup> siècle entre les abbayes du Tart et de Port-Royal. En effet, à plusieurs reprises des monastères demandent à Mgr Zamet d'accueillir des religieuses de la communauté du Tart pour donner un exemple de conversion à leur propre communauté, mais ceci ne peut se faire en raison du faible effectif de la communauté dijonnaise : huit moniales en 1625. Il en est autrement avec la communauté de Port-Royal. Aux dires d'Edme-Bernard Bourrée, biographe de l'abbesse du Tart, ces femmes vivent de la même manière et pratiquent les mêmes *Constitutions*, ce qui favorise des liens qui se concrétisent par l'intermédiaire de l'évêque de Langres, Mgr Zamet ; mais est-ce le résultat de la complicité de deux communautés ou s'agit-il d'une stratégie épiscopale ?

## *Séjour dijonnais de mère Agnès :*

**1629-1635**

Jeanne-Catherine de Sainte-Agnès de Saint-Paul, dite mère Agnès, sixième enfant d'Antoine Arnauld, est sœur de mère Angélique, abbesse de Port-Royal ; elle entre à Port-Royal le 28 janvier 1611 et devient maîtresse des novices. Lors du séjour de mère Angélique à Maubuisson (1618-1623), elle est prieure et, en 1620, coadjutrice de sa sœur. En 1627, mère Agnès part six mois à Maubuisson épauler l'abbesse puis rentre à Paris où elle s'active, toujours avec sa sœur et Mgr Zamet, pour obtenir les accords nécessaires à l'établissement de l'ordre du Saint-Sacrement. Dans cette année, la communauté de Port-Royal, comme celle de Dijon, quitte la juridiction de l'ordre de Cîteaux pour être placée sous l'autorité de l'évêque du lieu. En janvier 1629, le roi Louis XIII renonce à son droit de nommer l'abbesse de Port-Royal : celle-ci sera désormais élue, tous les trois ans, par la communauté. Mère Angélique abandonne alors sa fonction d'abbesse tandis que, de Dijon, mère Agnès renonce à son titre de coadjutrice. En effet, mère Agnès est à Dijon depuis septembre 1629 ; l'abbaye est alors dirigée par mère Marie de Turlorge qui adhère totalement à l'esprit de Zamet qui « *ne concevait pas la vie religieuse sans formation intellectuelle, ni sans bonne tenue* », comme l'écrit Jean Mesnard. Zamet avait obtenu en 1622 l'accord de l'abbé de Cîteaux, Nicolas II Boucherat, pour que la direction spirituelle de la maison soit confiée aux Oratoriens.

Ceux-ci, à partir du transfert, en 1625, du monastère de Port-Royal à Paris, influencent la communauté, notamment Charles de Condren qui a « *transformé mère Agnès* » ; ceci facilite d'ailleurs son arrivée à Dijon et son intégration dans la communauté : elle est élue abbesse le 14 avril 1632. Les liens entre les deux communautés se

resserrent : cinq religieuses du Tart vont à Paris et la communauté de Port-Royal envoie cinq moniales à Dijon.

Mère Agnès, dans sa retraite dijonnaise, n'assiste pas à l'ouverture, le 8 mai 1633, de l'Institut du Saint-Sacrement mais entend les rumeurs qui s'élèvent autour du chapelet secret que suscite, entre 1633 et 1635, la mésentente de trois évêques : Jean François de Gondi, archevêque de Paris, Octave Bellegarde, archevêque de Sens et Sébastien Zamet, évêque de Langres.

Mais la querelle fait rage et porte l'abbé de Saint-Cyran au premier rang dans la défense des moniales dirigées par mère Angélique ; cette querelle bouleverse mère Agnès, qui de Dijon, confie le 22 août 1633 à son frère, M. Arnauld d'Andilly, sa joie d'apprendre l'ouverture de l'Institut du Saint-Sacrement : *« Mais, je ne suis guère demeurée dans cette joie ayant incontinent appris qu'il s'était élevé une persécution contre ce monastère, dont je suis la cause, à ce qu'on dit, au sujet d'un petit écrit que je fis, il y a six ans fort simplement pour exprimer quelques pensées que j'avais eues, sans en vouloir faire usage ni les communiquer à personne »*. Ce texte n'est alors qu'un prétexte pour créer un différend dont les enjeux dépassent l'auteur et sa Communauté.

Quand mère Jeanne de Saint-Joseph rentre à Dijon le 2 septembre 1635, mère Agnès y demeure encore deux mois afin de la mettre au courant des affaires de la maison. Elle repart à Paris accompagnée des cinq religieuses et rencontre à l'Institut du Saint-Sacrement sa sœur, mère Angélique, qui avoue : *« Je la trouvai si prévenue contre M. de Saint-Cyran, contre moi et contre les changements qu'on avait faits à Port-Royal, que je la trouvai une autre créature. Néanmoins, elle parlait avec sagesse et douceur... et en disant adieu à la mère Agnès, je lui dis que j'espérais avant six mois la voir dans une autre disposition »*. Six jours suffirent ! Cependant un petit groupe de moniales soutenues

par Zamet et l'oratorien Jérôme Vignier résistent ; quand mère Agnès sera, le 19 septembre 1636, élue abbesse, elle écartera définitivement Zamet de Port-Royal ; il sera alors remplacé par l'abbé de Saint-Cyran.

## *Séjour parisien de mère Jeanne de Saint-Joseph*

Son biographe ne donne que deux informations : Mère Jeanne de Saint-Joseph est prieure de Port-Royal puis maîtresse des novices. Quelle stratégie met en œuvre Mgr Zamet en faisant venir la réformatrice dijonnaise à Paris ?

Sa volonté de créer un nouvel ordre dédié à l'adoration du Saint-Sacrement a trouvé un écho favorable auprès de mère Angélique comme en témoigne ce texte du début de l'année 1626 : « Il [Zamet] nous dit, à la mère Agnès et à moi, qu'il y avait quelques années qu'il avait dans l'esprit d'essayer de faire une religion qui eût pour fin principale d'adorer et d'honorer le Saint-Sacrement de l'autel, que pour cela il y eût toujours quelqu'un qui l'assistât jour et nuit. Or il est à remarquer que, dès que nous étions encore à la maison des Champs, notre général venait à mourir, aussitôt [...] qu'il nous eut donné la permission, nous résolûmes et nous l'effectuâmes, d'être tout le jour, tour à tour, devant le Saint-Sacrement. [...] Ce mouvement que Dieu nous avait donné nous fit recevoir avec grande joie celui de cet évêque ».

Or en 1629, Zamet souhaite intégrer mère Jeanne de Saint-Joseph à ce projet ; alors prieure de Port-Royal, elle « gouverne tout sous la conduite de Monsieur de Langres ».

Les autorisations de Rome pour fonder cet Institut arrivent en 1633, et comme mère Angélique n'est plus abbesse, elle y est nommée

supérieure mais son entente avec Zamet vacille. Ce dernier poursuit son dessein : installer la réformatrice dijonnaise comme supérieure. La rivalité des évêques fait choir son projet et mère Jeanne de Saint-Joseph rentre à Dijon.

Le 10 février 1636, mère Angélique, de retour à Port-Royal, est remplacée à l'Institut du Saint-Sacrement par mère Geneviève de Saint-Augustin (Le Tardif). Or Zamet, directeur de la Maison, l'influence et introduit des pères de l'Oratoire qui jouent un rôle important dans la direction des religieuses. Cette situation assez confuse durera jusqu'en 1636, année de l'élection comme abbesse de mère Agnès qui rompt avec Mgr Zamet.

Le bref épisode de l'Institut parisien (1633-1638) laisse une empreinte profonde dans les esprits comme l'explique mère Angélique à la reine de Pologne en 1647 : « *Nous avions reçu l'habit du Saint-Sacrement qui est le scapulaire blanc qui a une croix rouge dessus. Nous n'avons point changé notre Règle de saint Benoît : mais nos Constitutions sont accommodées à la dévotion du Saint-Sacrement et selon les obligations que nous avons de l'adorer en ce divin mystère non seulement par des louanges et oraisons perpétuelles, mais par l'imitation des divines vertus dont il nous montre l'exemple* ».

Cette expérience, en partie vécue par mère Jeanne de Saint-Joseph, aura-t-elle une incidence sur la communauté dijonnaise ? Or le premier texte des *Constitutions* daté de 1650 est rédigé par mère Jeanne de Saint-Joseph et approuvé par Mgr Zamet ; il n'est pas encore retrouvé, et l'édition de 1695 rédigée par Pierre Magnien ne fait aucune allusion à cet Institut. Cependant, en 1709, lorsque l'église du monastère s'achève, une chapelle est dédiée au Saint-Sacrement. Par contre dans les *Constitutions* de Port-Royal, les deux

premiers chapitres sont consacrés à la vénération du Saint-Sacrement et aux devoirs que lui rend l'Institut.

## *Le retour de mère Jeanne de Saint-Joseph à Dijon*

Une nouvelle tourmente l'attend car dès l'année suivante, en 1636, le temporel de l'abbaye du Tart des Champs est pillé et incendié par les troupes huguenotes de Galas. Les moniales vivent alors dans une grande pauvreté et sont réduites à faire de l'artisanat de paille : boîtes, chapelets, reliquaires sont alors vendus de par la ville. Aussi faudra-t-il attendre les années 1679 pour retrouver un équilibre financier qui, grâce aux revenus des vins de la Côte et aux dots des moniales, permettra la construction du cloître (1679-1681).

Cependant, entre son retour et sa mort en 1651, seize années s'écoulaient durant lesquelles elle écrit en 1650 les *Constitutions*. Bourrée rappelle que les deux communautés vivent dans la pratique des mêmes constitutions. Or mère Agnès est un des auteurs du premier manuscrit des *Constitutions* de Port-Royal qui sort en 1648. Ces femmes ont-elles évoqué ensemble ces écrits ? Sans doute mère Jeanne de Saint-Joseph suit les événements qui secouent la communauté de Port-Royal, mais la décision de mère Agnès d'écarter Zamet de Port-Royal la fait souffrir. Doit-on trouver là une explication au silence qui s'installe entre les deux abesses ?

Et pourtant à en croire son biographe, certes oratorien et hagiographe, mère Jeanne de Saint-Joseph aurait servi de modèle à mère Agnès pour sa religieuse parfaite (1665) : « *Si l'on veut voir à la lettre l'image d'une religieuse parfaite telle que l'a tracée la mère Agnès de Saint-Paul son intime amie, dans un ouvrage qui porte ce nom, on n'a qu'à jeter les yeux sur la mère Jeanne de Saint Joseph* ». Relevons dans

cette citation le terme d'« intime amie ». Quel lien unit effectivement ces deux femmes habitées du même souci de perfection religieuse ?

À notre connaissance, il n'existe aucune correspondance entre ces femmes et pourtant, mère Agnès écrit encore longtemps après le décès de mère Jeanne de Saint-Joseph à des religieuses du Tart. Le 6 novembre 1657, elle s'étonne qu'un silence de quinze jours puisse inquiéter une religieuse dijonnaise car il ne peut « *diminuer une amitié qu'une séparation de vingt années n'a point altérée !* ». De solides amitiés se sont donc instaurées durant son séjour dijonnais. Le 18 novembre 1659, mère Agnès écrit à la nouvelle abbesse du Tart, mère Christine de Jésus : « *Il m'est toujours resté une affection particulière pour votre maison* ». En fait, elle reste en contact avec la communauté de Dijon jusqu'en 1670.

Ainsi après avoir évoqué l'union des deux communautés entre 1629 et 1635, est-il besoin d'évoquer des dissonances ? Ces communautés n'ont pas la même importance ne serait-ce que par le nombre des moniales et ne gravitent pas dans les mêmes contextes. Paris est le théâtre d'un foisonnement d'esprits distingués ; à Dijon, les débats s'avèrent plus confidentiels. Cependant cette mise en résonance fait émerger les deux grands courants spirituels qui traversent le XVII<sup>e</sup> siècle. Si Port-Royal est accusé de jansénisme, Mgr Zamet est soupçonné de quiétisme. En effet, à la suite de l'énoncé des *Maximes spirituelles*, Bourrée juge nécessaire de clore son ouvrage par un chapitre intitulé « *Éclaircissement de quelques expressions un peu obscures de trois ou quatre Maximes précédentes, qu'on ne peut toutefois détourner aux sens des quiétistes, sans une indigne malignité* ».

Cependant ces femmes sont bien filles d'Étienne Harding et de saint Bernard : éloignées du monde mais au cœur des turbulences du siècle. Seul les mobilise l'Amour de leur Dieu qui, comme le

rappelle le chapitre 4 de la règle de saint Benoît, nécessite de « renoncer à soi-même pour suivre le Christ ».

Madeleine BLONDEL  
Conservateur en Chef du patrimoine  
Directeur des Musées d'Art sacré  
et de la Vie bourguignonne  
Dijon

## Bibliographie

- ALEMANY Véronique (dir.), *Constitutions du monastère de Port-Royal du Saint-Sacrement*, Paris, Nolin, 2004 (Univers Port-Royal ; 5).
- ARNAULD Agnès, *Lettres de la mère Agnès Arnauld, abbesse de Port-Royal*, publiées sur les textes authentiques, avec une introduction de M. P. Faugère, Paris, Duprat, 1858.
- BOURRÉE Edme-Bernard, *La vie de Madame de Courcelle de Poulan, dernière abbesse titulaire et réformatrice de l'abbaye de Notre-Dame de Tart..., avec un abrégé de la vie de Mgr Zamet, évêque duc de Langres. Maximes spirituelles de Monsieur Zamet et de la Mère de Poulan. Éclaircissement de quelques expressions un peu obscures de trois ou quatre Maximes précédentes, qu'on ne peut toutefois détourner aux sens des quiétistes, sans une indigne malignité*, Lyon, Jean Certe, 1689.
- LESAULNIER Jean, MC KENNA Antony, *Dictionnaire de Port-Royal*, Paris, Honoré Champion, 2004.
- WEAVER F. ELLEN, *La contre-réforme et les constitutions de Port-Royal*, Paris, Cerf, 2002. ■

# *Bienheureux Cyprien Michaël Iwene Tansi*

*(1903-1964)*

**I**wene Tansi est né à Aguleri, près de Onitsha au Nigéria, en 1903. Il fut baptisé à l'âge de 9 ans et reçut le nom chrétien de Michaël. Son baptême l'a influencé profondément, même pendant sa jeunesse, et Michaël a bouleversé ses parents non-chrétiens quand il a osé détruire son idole personnelle, donnée traditionnellement à tous les enfants de sexe masculin.

Il a travaillé pendant quelques années comme catéchiste et professeur avant d'entrer au séminaire en 1925. Il a été ordonné prêtre en 1937 pour le diocèse de Onitsha, où il a fait une impression durable sur tout le monde par son dévouement, son zèle pour le royaume de Dieu, son intense esprit de prière.

Après treize années de ministère pastoral dynamique, fécond, exemplaire, Michaël a senti l'appel à servir Dieu d'une façon plus directe dans une vie de prière et de contemplation, avec le désir aussi d'apporter au Nigéria la vie monastique et contemplative.

Pour tenir compte de cette éventualité, père Tansi fut envoyé par son évêque en 1950 à l'abbaye de Mount Saint-Bernard, près de

Nottingham en Angleterre, pour y être formé comme moine cistercien. Il y reçut le nom de “père Cyprien”. Le changement total de milieu, en particulier le fait de vivre l’obéissance monastique – lui qui avait été dirigeant de son peuple –, le changement de climat, de nourriture et surtout le choc culturel ont mis à l’épreuve le sérieux de sa vocation cistercienne, mais il était convaincu que la volonté de Dieu l’appelait à vivre dans ce monastère. Père Mark Ulogu, qui deviendra plus tard l’abbé de Bamenda, l’y suivit l’année suivante.

En 1962, la communauté de Mount Saint-Bernard décida de faire une fondation en Afrique, mais, pour diverses raisons, elle fut faite près de la ville de Bamenda au Cameroun, pays voisin du Nigéria. Même s’il avait été désigné comme maître des novices de la fondation, père Cyprien, déjà fort malade, ne put partir. Il mourut le 20 janvier 1964, trois mois après le départ des fondateurs.

La réputation de sainteté que père Cyprien avait laissée au Nigéria avant de partir pour Angleterre ne cessa de croître. De nombreuses personnes déclaraient avoir reçu des faveurs grâce à son intercession. Sa cause de béatification, ouverte d’abord au diocèse de Nottingham, fut transférée à l’archidiocèse de Onitsha en 1986. L’archevêque d’Onitsha était alors monseigneur Francis Arinze aujourd’hui cardinal, qui avait été parmi les premiers enfants baptisés par le père Tansi, lorsque celui-ci était jeune curé. Le 22 mars 1998, à Onitsha, au cours d’un voyage au Nigéria entrepris dans ce but précis, le Saint-Père Jean-Paul II béatifia père Cyprien Michaël Tansi, en le proclamant modèle de bon zèle et de prière pour les prêtres. ■

"X"